

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 avril 2017	N° 2017-207

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 avril 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2017-207

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, Bordeaux Métropole soutient des associations et organismes qui fédèrent, structurent et accompagnent à la création d'emplois et d'activités dans l'économie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) de leur région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprises de l'ESS, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux d'économie solidaire et de développement local.

Les CRESS s'engagent à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens, elles développent leurs actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS.

La loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 structure le réseau des CRESS afin d'assurer la coordination territoriale de l'économie sociale et solidaire. Elle leur permet au regard des missions qui leur sont confiées, d'être plus homogènes dans leur organisation, leurs moyens et leur ancrage local auprès des pouvoirs publics locaux.

Ce travail, concrétisé avec la création de la CRESS Aquitaine le 31 mars 2015 et son assemblée générale constitutive, met en œuvre un plan d'actions décliné en grands objectifs thématiques: un objectif de développement économique et d'emploi, un objectif de promotion de l'ESS, et un objectif de médiation avec les acteurs institutionnels, eux-mêmes déclinés en missions spécifiques.

En vertu de son plan d'actions sur le développement de l'économie sociale et solidaire adopté en Conseil métropolitain du 8 juillet 2016, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat fort avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), initié en 2014, afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et d'inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS, et des actions réalisées par Bordeaux Métropole,

- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole.

Afin de s'adapter à l'échelle de la grande région, les CRESS d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin ont convenu en mars 2017 en assemblée générale de se regrouper pour former la CRESS Nouvelle-Aquitaine.

Bilans des actions 2016 de la CRESS Nouvelle Aquitaine sur la Métropole

Mission politique

Actions programmées	Dates de mise en œuvre
Mise en œuvre et animation du site internet www.cressaquitaine.org	Février 2016
Création et réalisation régulière d'une newsletter à destination de l'ensemble des contacts de la CRESS Aquitaine (adhérents, élus, partenaires, etc.)	Mars 2016 1 200 contacts environ
-Sensibilisation des élus à l'économie sociale et solidaire et création d'un module de sensibilisation -Rencontre avec des différents élus de la Métropole (ville de Mérignac, ville de Pessac, etc.)	Février 2016
Contribution dans le cadre de la construction du Schéma régional de développement économique de l'innovation et de l'internationalisation : Réalisation d'une concertation des acteurs de l'ESS dans le cadre de l'organisation de la Conférence régionale de l'ESS, avec un état des lieux des attentes et besoins des acteurs de l'ESS pour leur développement	4 juillet 2016
Réalisation d'une étude comparative des chiffres clés ESS de Bordeaux Métropole avec les agglomérations de Lille et Toulouse	Février 2016

Mission développement économique et emploi

Actions programmées	Dates de mise en œuvre
Mise en place de réunion d'information collective de l'ESS : « RICLESS » pour les porteurs de projets du territoire	7 « RICLESS » sur la Métropole
Réalisation d'une cartographie des acteurs de l'accompagnement et du financement sur le territoire de la Gironde : Zoom à l'échelle des bassins de vie	En cours de réalisation
Réalisation d'une conférence thématique ESS sur les recycleries, avec Jalles solidarité emploi	9 septembre 2016 18 participants
Organisation de rencontres d'affaires pour favoriser la coopération économique entre acteurs de l'ESS : « Espresso » - 1 rencontre dans le Salon d'honneur de Bordeaux Métropole	5 juillet 2016 30 participants
Participation et co-construction dans le cadre d'appels à projets : -Participation au jury de l'appel à projet ESS de Bordeaux Métropole -Participation du jury Solidurable de la ville de Bordeaux	Ensemble de l'année 2016
Travail sur la refonte du site internet de la Métropole : www.entreprendreautrement.bordeaux-metropole.fr	Mars 2016
Animation d'un groupe de travail « Emploi dans l'ESS »	Journée thématique le 22 janvier 2016 à Bègles

Mission promotion

Actions programmées	Dates de mise en œuvre
Animation du mois de l'ESS : relai médiatique, aide à l'organisation d'événements, relai des événements prévus sur la Métropole, interventions ou animations dans le cadre d'événements portés par des adhérents	Novembre 2016
Participation à l'évènement du Mois de l'ESS organisé par Bordeaux	2 décembre 2016

Métropole	
Participation au Salon de l'entreprise Aquitaine - stand de Bordeaux Métropole au Palais des congrès	6 avril 2016
Valorisation des projets de la Métropole ayant candidatés au Prix national de l'ESS	Newsletter de septembre 2016

Plan d'actions 2017 de la CRESS Nouvelle Aquitaine sur Bordeaux Métropole

En 2017, Bordeaux Métropole s'appuiera une nouvelle fois sur un partenariat renforcé avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, pour la mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire, et plus précisément :

- assurer la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du « Mois de l'ESS » en novembre prochain, et des événements initiés par la Métropole avec notamment une participation au jury du Prix coup de cœur de l'Initiative sociale et solidaire,
- poursuivre et finaliser, en lien avec les services métropolitains, la refonte du site www.entrepreneurement.bordeaux-metropole.fr et des outils de communication dédiés qui en découlent,
- élaborer et actualiser les chiffres clés à l'échelle de la Métropole.

De plus, l'appui de la CRESS sera sollicité pour accompagner Bordeaux Métropole dans la définition de critères dédiés à l'évaluation de sa politique de développement de l'ESS (travail sur l'impact social).

Budget prévisionnel 2017 de la Chambre régionale de l'ESS

La CRESS Nouvelle Aquitaine sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 20 000 € pour un budget prévisionnel d'un montant de 697 283 € en 2017 (en 2016 une subvention de 20 000 € lui avait été attribuée pour un budget prévisionnel de 256 386 €).

Le budget prévisionnel 2017 est réparti comme suit :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT	%
Achats (études et prestations de service, matières et fournitures)	8 700	Ventes, prestations de services	10 000	1,43%
Services extérieurs (soustraitance, locations mobilières et immobilières, entretien et réparations, assurances, documentation)	87 300	Subventions d'exploitation		
		Etat	170 000	24,40%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, missions et réceptions, frais postaux, télécoms, services bancaires)	74 000	Région	252 283	36,18%
Impôts et taxes	18 961	Conseils départementaux	35 000	5%
Charges de personnel	498 968	Bordeaux Métropole	20 000	2,86%

(rémunérations, charges sociales, autres charges)		Communautés d'agglomération	18 000	2,60%
		Partenaires privés ESS	16 500	2,36%
Autres charges de gestion courante	6 000	Fonds Conseil national des CRESS	25 000	3,60%
		Aides à l'emploi – Direction régionale des finances publiques	28 500	4,08%
Dotations aux amortissements	2 200	Autres produits de gestion courante Cotisations CRESS Indemnités Conseil économique social et environnemental régional	98 000	14,05%
Excédent	1 154			
TOTAL (en €)	697 283	TOTAL (en €)	697 283	

Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de la CRESS Nouvelle Aquitaine

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la CRESS Nouvelle-Aquitaine est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.
-

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi cadre du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/408 du 8 juillet 2016 relative au plan d'actions développement de l'économie sociale et solidaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle Aquitaine est recevable et répond aux objectifs métropolitains de soutien et d'aide au développement de l'ESS dans le territoire de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine au titre de son plan d'actions 2017.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2017, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 AVRIL 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---